

ACCORD DE TRANSPORT AÉRIEN

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE

<u>ARTICLE</u>	<u>TITRE</u>
I ^{er}	Définitions
II	Octroi des droits
III	Rupture de charge
IV	Désignation
V	Autorisation
VI	Rétention, révocation et limitation de l'autorisation
VII	Application des lois
VIII	Normes de sécurité, certificats, brevets et licences
IX	Sécurité de l'aviation
X	Utilisation des aéroports et des autres installations de l'aviation
XI	Capacité
XII	Statistiques
XIII	Droits de douane et autres frais
XIV	Tarifs
XV	Ventes et transfert de fonds
XVI	Taxation
XVII	Représentants d'entreprises de transport aérien
XVIII	Applicabilité aux vols nolisés
XIX	Consultations
XX	Règlement des différends
XXI	Modification de l'Accord
XXII	Dénonciation
XXIII	Enregistrement auprès de l'OACI
XXIV	Conventions multilatérales
XXV	Titres
XXVI	Entrée en vigueur